

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs de Rio Tinto Canada Inc., Compagnie Minière IOC Inc., Rio Tinto Fer et Titane Inc., Rio Tinto Diamond and Mineral Canada Holding Inc. et Diavik Diamond Mines 2012 Inc.

Nous avons effectué l'audit des paiements associés au code de pays CAN de Rio Tinto Canada Inc, Compagnie Minière IOC Inc., Rio Tinto Fer et Titane Inc., Rio Tinto Diamond and Mineral Canada Holding Inc. et Diavik Diamond Mines 2012 Inc. (les « Sociétés ») inclus dans le tableau joint Government Payments by Type totalisant 2 862 613 001 \$, ainsi que dans le tableau joint Project Payments by Type totalisant 2 862 613 001 \$ de Rio Tinto PLC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (les « Paiements »). Les Paiements ont été préparés par la direction conformément aux exigences énoncées dans The Reports on Payments to Governments Regulations 2014 of the *European Communities Act* (le « Référentiel d'information financière »).

Responsabilité de la direction pour les Paiements

La direction des Sociétés est responsable de la préparation des Paiements conformément au Référentiel d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des Paiements exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les Paiements, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les Paiements ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Paiements. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de l'évaluation des risques que les Paiements comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Aux fins de cette évaluation des risques, nous prenons en considération le contrôle interne portant sur la préparation et la présentation fidèle des Paiements afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des Paiements.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les Paiements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel d'information financière.

Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que les Paiements ont été préparés en conformité avec le Référentiel d'information financière. Les Paiements ont été préparés pour permettre aux Sociétés de répondre aux exigences de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*. En conséquence, il est possible que les Paiements ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux Sociétés et au ministère des Ressources naturelles du Canada et ne doit pas être utilisé par des parties autres que les Sociétés et le ministère des Ressources naturelles du Canada.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.¹

Le 28 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113057

